

31030 - Insertion professionnelle

**Proposition d'attribution d'une subvention
complémentaire pour 2019 aux
entreprises d'insertion en charge de
l'insertion professionnelle des BRSA**

Rapport n° CP/2019/146

Service gestionnaire :

L650 - Service accès à l'emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA). Un montant de 1 370 148 € pour l'année 2019 représentant 70% de la subvention départementale attribuée en 2018, a été attribué lors de la réunion de la Commission Permanente du 4 février 2019 (CP/2019/027).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente, de décider d'attribuer un montant complémentaire de subvention pour l'année 2019.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018 (CD/2018/028), le Département du Bas-Rhin, a fixé les objectifs 2018-2021 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) en lien avec le circuit-court de l'emploi, qui s'articule autour des objectifs suivants :

- permettre la remise à l'emploi de 12 000 allocataires du RSA soit 3 000 chaque année ;
- proposer d'ici 2021, une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA et notamment les plus éloignés de l'emploi soit 2 000 chaque année.

Afin de permettre aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) de s'insérer professionnellement, le Département développe une politique volontariste d'insertion professionnelle en s'appuyant notamment sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et en particulier les entreprises d'insertion.

Le présent dispositif se fonde sur l'article n°2008-1249 de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion et en application de la délibération CP/2014/59 du 6 janvier 2014 relative au financement des opérateurs de l'insertion professionnelle. Ce dispositif propose également l'attribution d'un bonus incitatif favorisant le recrutement supplémentaire d'allocataires du RSA dans les entreprises d'insertion.

Le Département du Bas-Rhin attribue des subventions aux entreprises d'insertion pour l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique des bénéficiaires du RSA recrutés en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

En 2018, les 20 entreprises d'insertion ont recruté 747 BRSA.

Suite la première affectation de subvention de 1 370 148 € votée lors de la Commission Permanente du 4 février 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 738 206 € aux 20 entreprises d'insertion listées en annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 989 590,00 €	3 989 590,00 €	738 206,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions complémentaires aux 20 entreprises d'insertion, listées en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 738 206 €.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY